



Un geste simple... ...pour jeter moins

Convention de mise à disposition de composteurs domestiques de jardin

La Communauté de Communes du Saosnois a décidé de lancer une opération de mise à disposition de composteurs domestiques auprès des usagers résidant dans les communes du Territoire. Cette mise à disposition s'accompagne de la signature d'une convention précisant les engagements du signataire.

Convention de mise à disposition d'un composteur domestique entre les soussignés :

- La Communauté de Communes du Saosnois représenté par son président ;
- Et Mademoiselle, Madame, Monsieur (rayer mention inutiles) :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone..... Mail.....@.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

La Communauté de Communes met à la disposition des habitants résidant dans une commune du territoire, un composteur de jardin d'une contenance de 400 litres ainsi que son bio seau. Les contractants ont pour objectif de pratiquer le tri sélectif des déchets verts et déchets organiques afin de diminuer la production d'ordures ménagères pour contribuer à la protection de l'environnement.

Article 2 : Modalité

Il ne sera remis qu'un seul composteur par foyer. Le composteur sera remis en échange de la signature de la présente convention et de l'engagement de l'utilisateur à payer 15 euros pour la mise à disposition et l'information résultante de cette opération.

Article 3 : Propriété

Le composteur est remis à l'utilisateur et reste la propriété de la Communauté de Communes du Saosnois.

Article 4 : Conditions de mise a œuvre

Une notice de montage et un guide d'utilisation sont fournis avec le composteur.

Article 5 : Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à utiliser le composteur seulement sur le territoire de la Communauté de Communes du Saosnois. Il restituera le composteur en cas de déménagement ou de non utilisation (aucun remboursement ne sera alors effectué). Il s'engage à suivre les consignes d'utilisation indiquée dans le guide d'utilisation joint au composteur et à répondre aux questionnaires et enquêtes qui peuvent être organisées, dans le cadre du suivi de l'opération. Aucun échange ne sera effectué si le composteur livré est hors d'usage au de la d'un an à compter de la date de livraison.

Pièces fournies lors de la mise à disposition :

- Composteur 400L
- Bio seau 10L
- Guide du compostage
- Notice d'installation

Le composteur a été remis le :

Contact : 02 43 97 25 31

Mail : caroline.mabilon.ccs@orange.fr

Site : www.cc-saosnois.fr



Signature :